



Cdd pour les assistantes maternelles

Par **scorpion08**, le **25/04/2008** à **07:19**

bonjour

je suis assistante maternelle et mon employeur m a signé un premier cdd de 6 mois et un avenant au premier jusque juin 2008 mais a la signature de l avenant elle ne savait encore pas la date exacte de fin de contrat

cet avenant es ce un cdd lui aussi ?

je lui reclame sans arret cette date mais elle ne ma la donne toujours pas

es ce legal ?

ai je droit a la prime de fin de contrat comme les autres cdd ou comme pour les assistantes maternelles en cdi ?

cordialement